



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 25 mars 2024**

Date de la convocation : mardi 19 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 48

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Frédéric DAVAN, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUÉYTO, M. Yves DEJEAN, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Mohamed AMARA, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, M. Laurent JUBIER, M. Stéphane DUSSARPS, M. Antoine CHEVALIER, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Néjja BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), M. Jean-Loup FRICKER (pouvoir à Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Camille LE DELLIOU (pouvoir à Mme Marie MOULINIER), M. Jean-François BLANCO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Fabienne CARA, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, Mme Marie SALESSES

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 28 Subventions aux associations - Mission handicap

Rapporteur : Mme Patricia WOLFS

Mesdames, Messieurs

Le tissu associatif palois dans toute sa diversité contribue par l'expression de son engagement à produire de la cohésion sociale, à animer le territoire, à créer des initiatives innovantes et partagées et à transmettre des valeurs éducatives et citoyennes. La collectivité se fait écho de ces orientations par le biais de sa politique générale de soutien au milieu associatif. Dès lors, elle s'attache à faciliter la mise en œuvre des projets portés par le mouvement associatif au moyen d'un concours financier et/ou de mise à disposition d'outils.

L'instruction des demandes de subvention s'est appuyée sur les principes généraux de la politique municipale en faveur des règles de démocratie participative et sur l'existence d'un projet associatif.

Par délibération n°4 du 18 décembre 2023, le conseil municipal a voté l'attribution de subventions aux associations. A la suite de nouvelles demandes présentées par les associations et après avis de la commission compétente, le conseil municipal est amené à décider de l'octroi d'aides financières supplémentaires.

Le tableau ci-dessous liste les subventions destinées aux associations en vue de contribuer à leur fonctionnement quotidien ou à la mise en œuvre d'actions spécifiques régulières ainsi que les demandes de subventions d'équipement et propose les montants à attribuer :

Association	Subvention sollicitée	Subvention 2024
Chapitre 65 – fonction 425 – article 65748		
APF France Handicap	8 000 €	5 000 €
Association Autisme Pau Béarn Pyrénées	3 850 €	2 000 €

Après avis de la commission Action Sociale et Vie dans la Ville du 12 mars 2024 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 18 mars 2024, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Décider l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'APF France Handicap au titre de l'exercice 2024 d'un montant de 5 000 € et d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 2 000 € à l'association Autisme Pau Béarn Pyrénées au titre de la participation à l'organisation du 20^{ème} anniversaire de l'association ;**
- 2. Décider que le règlement de ces subventions sera effectué au moyen des crédits inscrits au budget 2024, chapitre 65, fonction 425, article 65748.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU